

Réunion des Délégués du Personnel

Service ISO Toulouse

22 novembre 2017

COLLEGE UNIQUE			
TITULAIRES	PRESENT	SUPPLEANTS	PRESENT
François LINANT	X	François DASSANCE	X
Sébastien ANNEREAU		Cyril PROCH	X

Présents direction :

Rodolphe FAVREL
Stéphanie GIRAUD
Mélanie LANEYRIE

1. Pouvez-vous rappeler la somme pouvant être demandée à l'achat d'un nouveau véhicule et la durée et date de fin de l'accord concernant le déménagement ? Jusqu'à quand peuvent être formulées les demandes ?

Réponse : Dans le cadre du déménagement les collaborateurs pouvaient demander à bénéficier de la mesure suivante : « Acquisition ou remise en état d'un véhicule une avance d'un montant plafonné de 10 000 euros remboursable sous au plus 36 mois, sur présentation d'un justificatif. » Cette mesure est applicable jusqu'au 31/12/2017.

2. Les intitulés de fonction ont été modifiés récemment. Parfois avec des grosses différences sans entretien avec le manager. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de communication au préalable ?

Réponse : Le management a adressé un message expliquant la démarche le 23/10/2017. L'action a consisté à mettre à jour (et non modifier) les fonctions en adéquation avec les familles de métier en appliquant les définitions pré-définies.

3. Les fiches de postes concernant les nouvelles fonctions peuvent-elles être fournies aux salariés ?

Réponse : Il n'a pas été créé de nouvelle fonction à cette occasion. Certaines fiches de poste sont disponibles sur l'intranet mais il en manque. Nous regardons cette demande avec les managers.

4. Pour rappel, nous sommes dans la famille professionnelle Audit/Conseil Cybersécurité. Pouvons-nous avoir la correspondance entre nos nouveaux intitulés de fonction et ceux de notre famille professionnelle ?

GROUPE		JOB FAM. GROUP	
08-13 AUDIT/CONSEIL CYBER SECURITE		P04/05/6_0x - R&D	
NR		LR	
12		12	
11	DIRECTEUR RESPONSABLE INGENIEUR REVALUATEUR CYBERSECURITE	11	
10	CONSULTANT AUDITOR CYBERSECURITE	10	
9	PENTESTER	9	
8	ANALYSTE THREAT INTELLIGENCE & CERT	8	
7	ANALYSTE FORENSICS & REVERSE	7	
6		6	
5		5	

Réponse : Nous confirmons que selon le métier du collaborateur il peut être rattaché soit à la famille AUDIT/CONSEIL EN CYBERSECURITE s'il est rattaché à l'équipe sécurité ou en expertise matériel CYBERSECURITE s'il appartient à l'équipe composants. L'ensemble des informations permettant de se repérer dans sa famille professionnelle sont disponibles sur l'intranet du groupe au lien suivant : http://intranet.peopleonline.corp.thales/human_resources/pub/familles_professionnelles_2013.cfm

- Une nouvelle responsable qualité a été nommée récemment. Son responsable hiérarchique est aussi le responsable de la production. Pourquoi n'est-elle pas rattachée à une entité fonctionnelle transverse ? Qu'en sera-t-il de l'impartialité de la qualité sur les aspects techniques ? Quel est le périmètre d'intervention (CESTI et/ou ISO)?

Réponse : La nouvelle responsable qualité est rattachée fonctionnellement à la Direction Qualité et intervient pour l'ensemble du périmètre ISO. Le choix de cette nouvelle responsable a été fait particulièrement en raison de sa capacité à faire la part des choses.

- Il a été demandé à certains salariés de mettre à jour la revue de compétence sur leur profil e-HR Together. Cette revue concerne-t-elle tous les salariés d'ISO ? Quelle est son utilité et a-t-elle un impact sur l'évaluation des salariés ?

Réponse : Les collaborateurs qui appartiennent à la famille ingénierie ont été invités à déclarer leurs compétences. Cette déclaration ne concernait cette année que les compétences « sécurité ». Les compétences « composants » seront traitées en 2018. Cette déclaration doit permettre à la direction ITS de réaliser une cartographie des compétences et n'a pas d'impact sur les évaluations individuelles.

7. Certains salariés ont été convoqués pour passer la visite médicale sur le site de Pastel, d'autres non. Quelle est la procédure de convocation ? Les salariés n'ayant pas été convoqué doivent-ils attendre ou demander eux-mêmes un rendez-vous ? Pouvez-vous rappeler le délai maximum légal entre 2 visites médicales ?

Réponse : Le médecin du travail Mme Anne DANIS a pris le relai de la SAMSI en juillet 2017. Les collaborateurs sont convoqués par ordre de priorité en fonction de la date de leur dernière visite médicale.

Pour mémoire, la périodicité LEGALE des visites obligatoires est de 5 ans pour les salariés non SIR (suivi Individuel Renforcé) et de 2 ans pour les SIR (salariés des labos manipulant des produits chimiques).

Si de collaborateurs pensent qu'une visite auprès du médecin est nécessaire notamment en raison de leur état de santé, ils peuvent prendre rendez-vous afin de se faire connaître du médecin. Les rendez-vous doivent être pris auprès de l'infirmière à l'adresse infirmerie.pastel@thalesgroup.com

8. ECO. Point économique (PC, CA, taux de staffing...).
- Réponse : Le point est réalisé en séance.**